

**PROCES-VERBAL RELATIF A
L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ET A L'ELECTION DU PRESIDENT**

L'an deux mille dix-sept, le mardi trois janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Loire Forez se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération sur convocation en date du 21 décembre 2016 qui leur a été adressée par Monsieur Alain BERTHEAS, président de la Communauté d'agglomération Loire Forez, Monsieur Pierre DREVET, président la Communauté de communes du Pays d'Astrée, Monsieur Iwan MAYET, président de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, Monsieur Thierry CHAVAREN, président de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez, conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MULTEAU Jean-Marie, MELEY Marie, BALDINI Josiane, PAQUET Quentin, ROCHETTE Pierre- Jean, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, COURT Claudine, PEYER Jérôme, DEVILLE Joseph, CHAREYRE Evelyne, DEVILLE Thierry, VIAL Bernard, CHAILLET Olivier, COUDOUR Hubert, GENEPIER Sylvie, CHAPOT Lucien, GOUTTEFARDE Valéry, GIRAUD Pierre, COUCHAUD Patrice, GOUBIER Chantal, BRUN-JARRY Christiane, VRAY Serge, THOMAS Georges, BARTHELEMY André, BAYLE Pierre, MEUNIER Henri, FERRAND Colette, GORGERET Fabien, JACQUETIN Bruno, GUILLIN Dominique, DICHAMPT Maurice, GRANGEVERSANNE Guy, MONTAGNE Jean-Philippe, MOLLEN Rémi, GRANJON Serge, CHAVAREN Thierry, TRANCHANT Bernard, MIOCHE Bernard, BEDOUIN Christine, ROMESTAING Patrick, ROCHETTE Frédérique, LIMOUSIN Alain, DUMAS Jean Paul, GOUBY Thierry, VERDIER Pierre, REY Nicolas, CIVARD Jean-Claude, DECOURTYE Robert, FAVIER Yves, BAZILE Christophe, BAYET Christiane, BENTAYEB Abderrahim, BONNAUD Gérard, DOUBLET Catherine, FORESTIER Jean-Paul, GAUTHIER Alain, GIARDINA Cindy, GROSSMANN Françoise, PALOULIAN Jeanine, MARRIETTE Cécile, FAURE Liliane, THIZY Bernard, BRUN Michel, LARUE Gisèle, BAROU Gérard, ROBIN Michel, MICHARD Eric, REY Monique, DELACELLERY David, BUISSON Ludovic, VIOLANTE Roger, EPINAT Joël, ARCHER Marc, BLANCO Béatrice, ROBERT Sylvie, JOURJON Michelle, DERORY André, CHATAIN Jean-Michel, GIRODON Nicole, PERRIN Jean-Luc, CHOUVIER Evelyne, MAYEN Denise, FERRY Nicole, JOLY Olivier, BERTHEAS Alain, CHOSSY Jean-Baptiste, DE VILLOUTREYS Catherine, GIBERT Christine, LAURENDON Alain, LE GALL Nathalie, MATHEVET François, PELOUX Pascale, CHARPENAY Georges, THOMAS Gilles, LARDON Eric, DJOUHARA Marcelle, CHARLES Martine, THOLOT Alain, PALIARD Rambert, DARLES Marcelle, BRUNEL Annick, BERARD Serge, CHAPOT Robert, ESSERTEL Philippe, PUGNET Frédéric, PATARD Christian, DREVET Pierre, MIOMANDRE Mickael, MOREL David, BRETTON Christophe, BADIOU Evelyne, GEROSIER Bruno, JAYOL Jean-Louis, MARTIN Yves, BERNARD Renée, MAZET Jacques, MERIDJI Karima, RAVEL Jean-Paul, BOYER Jean-Paul, BÉAL Hervé, TISSOT Jean-Paul, MALHIERE Thierry.

Absent : Denis TAMAIN.

Pouvoir : GAULIN Olivier pouvoir à Christophe BAZILE, LASSABLIERE Sylviane pouvoir à Liliane FAURE, BLOIN Christophe pouvoir à François MATHEVET, POYET Ghyslaine pouvoir à Catherine De VILLOUTREYS, OLLE Carole pouvoir à Georges CHARPENAY, THEVENON Valérie pouvoir à Béatrice BLANCO.

Absents remplacés : BARJON Christian remplacé par Colette FERRAND, CORNU Christophe remplacé par Fabien GORGERET.

Secrétaire de séance : Pierre DREVET.

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	130
Nombre de membres présents :	123
Nombre de membres suppléés :	2
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de membres absents non représentés :	1
Nombre de votants :	129

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1/ INSTALLATION DU CONSEIL

La parole est donnée au doyen des 4 présidents : Monsieur Pierre Drevet pour le mot d'accueil.

Monsieur Pierre Drevet donne ensuite la parole au doyen d'âge de l'assemblée (Monsieur Guy Grangeversanne, maire de la Chambonie) conformément à l'article. L. 2122-8 du CGCT pour assurer la présidence de l'assemblée.

La parole est donnée au doyen d'âge pour le mot d'introduction. Il procède ensuite à l'appel.

Monsieur Grangeversanne déclare que le conseil communautaire est réputé complet (tous les sièges du conseil sont pourvus) et les conseillers communautaires sont installés dans leur fonction.

Il constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Monsieur Grangeversanne fait ensuite un appel à candidatures pour désigner le secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Monsieur Pierre Drevet est désigné par l'assemblée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DERNIERS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

En application du principe de continuité des engagements pris par chacun des EPCI existant avant la fusion, il est proposé d'approuver les procès-verbaux des 4 communautés :

- conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Loire Forez en date du 13 décembre 2016,
- conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée en date du 7 décembre 2016
- conseil communautaire de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez en date du 8 décembre 2016
- conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le Château en date du 6 décembre 2016

Le procès-verbal de la Communauté d'agglomération Loire Forez du 13 décembre 2016 fait l'objet de deux remarques, l'une de Madame Béatrice BLANCO et l'autre de Monsieur Christophe BRETTON.

Remarque de Madame BLANCO (qui a le pouvoir de Madame Valérie THEVEVON) : elle souhaite qu'une intervention de Madame THEVENON sur la délibération n° 33 « création des services communs » soit notée sur le procès-verbal du 3 janvier 2017. En effet, elle a fait part de son inquiétude car la commune de Sury-le-Comtal adhère au service commun des marchés publics mais si l'agent communal concerné n'a pas les moyens en temps d'assurer la mission comment cela peut s'organiser. Monsieur le vice-président a répondu que la commune peut se retirer du service commun à tout moment si elle le souhaite.

Remarque de Monsieur BRETTON : il souhaite que soit apporté dans son intervention sur la délibération n°17 concernant la procédure de modification du PLU de la commune de Savigneux, la précision suivante : il rappelle que la commune n'avait pas proposé cette modification et qu'il était fermement opposé à cette proposition.

Ces deux remarques seront prises en compte pour le prochain conseil communautaire. Les procès-verbaux des 4 communautés sont ensuite approuvés à l'unanimité des présents.

3/ CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE ET EXPLICATIONS DES MODALITES DE VOTE

Monsieur Grangeversanne rappelle qu'en application des articles L 5211-1, L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Grangeversanne compose le bureau de vote :

Président : M. Grangeversanne en qualité de doyen de l'assemblée

Secrétaire du bureau de vote : M. Pierre Drevet.

2 assesseurs (les deux élus les plus jeunes) : Monsieur Quentin Paquet (Bard) et Madame Cécile Marriette (Montbrison).

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

A la suite de l'appel à candidatures, M. Grangeversanne présente les candidatures à la présidence de la Communauté d'agglomération Loire Forez et donne la parole aux candidats déclarés.

- M. Alain BERTHEAS
- M. Christophe BRETTON

Intervention de Monsieur Alain BERTHEAS : lecture de son discours ci-dessous

« Je tiens tout d'abord à vous remercier d'être présents aujourd'hui. C'est assez émouvant de voir ce regroupement des représentants des 88 communes.

Avec les présidents et les élus des anciennes communautés, nous avons tout d'abord accepté ce territoire. Puis, quand il a été menacé, nous avons fait front tous ensemble et nous l'avons défendu. Pendant toute cette année 2016, nous l'avons façonné, petit à petit, avec l'ensemble des élus qui ont participé aux groupes de travail. Je tiens d'ailleurs à remercier ici tous ceux qui se sont impliqués dans ce difficile exercice de préfiguration.

Aujourd'hui, nous sommes au commencement d'une nouvelle histoire. Nous allons structurer et consolider notre territoire. Nous devons faire en sorte qu'il soit bien ancré dans ses spécificités, son histoire, fidèle à son patrimoine, ses traditions et ses valeurs. Et nous devons aussi faire en sorte qu'il vive, qu'il s'anime et qu'il se développe en imaginant de nouvelles actions innovantes et adaptées aux besoins de nos populations, dans les domaines économique et social.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, je souhaite m'inscrire dans la continuité du travail qui a été engagé toute cette année, pour accomplir et mener à bien cette métamorphose de nos 4 communautés vers une nouvelle structure intercommunale, encore plus solide, riche de sa diversité et de ses complémentarités.

Pour cela, nous devons faire preuve de patience, de bonne volonté, de pédagogie, d'écoute mutuelle pour comprendre les enjeux des uns et des autres. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions mettre en place un fonctionnement qui permettra que chacun trouve sa place, que nous soyons tous impliqués, tous acteurs.

Si vous me permettez ce soir de conduire cette mission passionnante, je souhaite partager avec vous cette volonté de travailler collectivement, sans considération partisane, pour faire avancer notre territoire, comme je l'ai toujours fait, en ouvrant le dialogue et en restant à l'écoute de tous ceux qui le souhaitent.

A l'échelle de Loire Forez, à chaque fois que le dialogue était ouvert sur un sujet majeur pour notre évolution et que je ne sentais pas un consensus clair, j'ai souhaité prendre le temps de la discussion, de l'échange pour répondre à toutes les questions et les inquiétudes et parfois pour adapter les dispositifs si nécessaire. Cela sera, à mon avis, la clé de la réussite : garder suffisamment de souplesse pour harmoniser sans brusquer, en conservant les objectifs fixés tout en respectant les responsabilités de chacun.

Je suis prêt à relever les défis qui nous attendent. Et comme je l'ai déjà exprimé à de multiples reprises, la communauté n'est rien sans les communes. Nous sommes tous élus dans nos communes et nous connaissons les contraintes mais aussi les joies de ces mandats locaux. La communauté doit être le lieu d'échanges de pratiques, d'entraide et de projets communs portés ensemble. Au-delà de ses projets, l'intercommunalité doit aussi être un soutien pour toutes ses communes, comme nous avons pu le mettre en œuvre par l'intermédiaire de la mutualisation, de la création des services communs et les nombreuses mises à disposition de services (instructions des permis de construire, bureaux d'études, marchés publics).

L'intercommunalité, ce n'est pas la somme des intérêts particuliers de toutes les communes. Ce ne sera pas non plus une fédération des 4 anciennes communautés. Ce sera bien plus que cela.

Nous devons aujourd'hui fabriquer notre propre vision de territoire.

Je souhaite que nous puissions bâtir ensemble cette communauté, une communauté de destin, une communauté de projets. »

Intervention de Monsieur Christophe BRETTON : Il tient tout d'abord à saluer l'ensemble des élus communautaires présents à cette séance. Ce n'est pas pour faire la révolution mais il s'agit-là plutôt d'envoyer un signe pour une évolution. Certes la démarche est tardive mais compte tenu d'un évènement tragique survenu sur sa commune, celui-ci ne lui a pas permis de rencontrer les élus. Il tient à remercier tout le travail qui a été réalisé dans le cadre de la fusion des 4 communautés. Toutefois, son souhait est de remettre la commune au centre de l'intercommunalité au travers de ses compétences comme l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement économique, l'habitat...et ainsi servir au plus près l'habitant. L'idée est de développer une coopération territoriale mais en passant par la commune. Il souhaite définir un nouveau projet car nous ne sommes pas que l'addition de communes mais réfléchir à une entité et une nouvelle dynamique.

De plus il rappelle que la libre expression de vote au sein de l'assemblée doit être améliorée (passage systématique au vote électronique). Enfin une nouvelle gouvernance doit passer par la mise en place d'un pacte de confiance avec les conseillers communautaires en s'appuyant sur les anciennes structures et sur les compétences de chaque élu.

Intervention de Monsieur Pierre GIRAUD qui souhaite apporter un témoignage en tant qu'ancien vice- président de "Loire Forez" et candidat en 2008 à la présidence face à Monsieur BERTHEAS.

« En 2008, j'étais candidat à la présidence de la Communauté d'agglomération, c'est Alain BERTHEAS qui a été élu.

Depuis 2011, je suis revenu dans l'exécutif en qualité de vice-président et j'ai pu apprécier la capacité de l'homme à organiser, à déléguer et à faire confiance à ceux qui s'impliquent pleinement dans leur délégation. J'apprécie également sa vision du territoire depuis près de 10 ans, il a su privilégier les grandes orientations. C'est lui qui a proposé la mise en place des élus référents par secteurs en 2014, mode de fonctionnement qui va être apprécié et indispensable avec l'élargissement du périmètre à 88 communes.

Il est actif même au niveau national puisqu'il est reconnu par son mandat au sein de l'ADCF à Paris.

Enfin, le fait qu'il ne soit pas maire, ni adjoint d'une commune mais simple conseiller municipal lui laisse toute liberté pour servir l'intérêt communautaire et se consacrer pleinement à la mission de président de l'intercommunalité.

C'est donc pour toutes ces raisons que mon choix se porte sur le candidat Alain BERTHEAS car il saura relever tous les défis qui nous attendent pour les trois prochaines années et qu'ensemble nous réussirons la construction d'une nouvelle agglomération ».

Plus personne ne demandant la parole, il est ensuite procédé à l'élection du Président. Chaque conseiller communautaire est appelé à voter par bulletin secret.

Après le vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par le doyen d'âge, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	129
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	9
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

- Monsieur Alain BERTHEAS 99 voix
- Monsieur Christophe BRETTON 21 voix

Monsieur Alain BERTHEAS est élu Président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Alain BERTHEAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations

Aucune observation.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 3 janvier 2017 à ...21..... heures.....00..... minutes, en double exemplaire, est signé par les conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants, par le doyen d'âge, les assesseurs, le secrétaire et le Président.

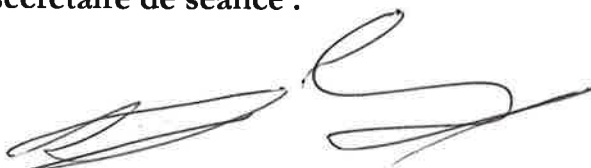
Le doyen d'âge du conseil communautaire :

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes.

Les assesseurs :

Two black ink signatures. The first is a cursive signature, and the second is a more stylized, scribbled signature.

Le secrétaire de séance :

A black ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes.

